



LETTRE D'INFORMATION

Actualités de septembre 2026

Edito



Chères Élues, Chers Élus,

L'été que nous venons de vivre en Ariège nous a rappelé, avec une particulière acuité, combien nos territoires sont exposés aux aléas climatiques. Sécheresse, tensions sur la ressource en eau, incendies, mais aussi phénomènes météorologiques violents ont, une nouvelle fois, mis à l'épreuve nos communes et leurs habitants.

Dans ces circonstances, je souhaite saluer la mobilisation des services de secours, des agents communaux et intercommunaux, des élus et, plus largement, de tous ceux qui ont contribué, chacun à leur place, à la protection de nos territoires et de nos concitoyens.

La rentrée ouvre désormais une nouvelle étape de ce mandat municipal. Après les premiers mois consacrés à l'installation des équipes et à la prise en main des dossiers, vient le temps de consolider les projets, de faire vivre les politiques publiques locales et de préparer l'avenir de nos communes.

Dans ce contexte, l'anticipation et la préparation à la gestion des situations de crise constituent plus que jamais un enjeu pour les communes. C'est dans cet esprit que l'AMA proposera notamment, en octobre, une journée consacrée à la gestion de crise et aux plans communaux de sauvegarde (PCS), afin de permettre aux élus et à leurs équipes de mieux appréhender leurs responsabilités, d'identifier les bons réflexes et de préparer concrètement leur collectivité à faire face aux événements exceptionnels.

Cette rentrée sera aussi, pour notre réseau, un temps privilégié de rencontres et d'échanges, avec les assemblées générales, les réunions et les différents rendez-vous qui rythmeront les prochains mois. Ils sont essentiels pour partager les expériences, faire remonter les réalités du terrain et porter collectivement la voix des communes et de leurs élus.

L'Association des Maires et des élus de l'Ariège sera, comme toujours, à vos côtés pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat et contribuer à faire vivre cette dynamique collective.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente rentrée, placée sous le signe de l'engagement, du dialogue et de l'action au service de nos territoires.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Jean-Jacques MICHAU

Président

Patrimoine



La tour du Castella à Tarascon-sur-Ariège

Construite en 1775, la **tour du Castella** à Tarascon-sur-Ariège (09) est une tour ronde érigée sur l'emplacement de l'ancien château féodal, suite à la démolition de la porte de Foix. Elle sert de tour de l'horloge et offre un point de vue panoramique majeur sur la ville.

Dominant la ville de Tarascon-sur-Ariège, c'est l'un des monuments emblématiques de la commune. Édifiée sur les hauteurs, elle offre un point de vue remarquable sur la vallée de l'Ariège, les montagnes environnantes et les toits de la cité.

La tour actuelle s'inscrit dans l'histoire médiévale de Tarascon-sur-Ariège, ville autrefois protégée par des remparts et plusieurs ouvrages défensifs. Son emplacement stratégique permettait de surveiller les voies de passage de la vallée, notamment l'itinéraire reliant les plaines du nord aux vallées pyrénéennes. Le Castella rappelle ainsi l'importance militaire et politique de Tarascon au Moyen Âge.

Accessible après une montée sur les hauteurs de la ville, la tour constitue aujourd'hui un lieu apprécié des habitants et des visiteurs. Le chemin qui y mène permet de découvrir progressivement le paysage ariégeois : la vallée, les reliefs boisés et les sommets pyrénéens composent un panorama particulièrement agréable.

Au-delà de son intérêt architectural, la tour du Castella représente un véritable témoignage de l'histoire locale. Elle évoque les périodes de conflits, l'organisation défensive des villes médiévales et le rôle des châteaux dans le contrôle des territoires. Même si l'édifice a été transformé au fil du temps, il demeure associé à la mémoire ancienne de Tarascon-sur-Ariège. La visite de la tour peut être complétée par une promenade dans le centre historique de la ville. Les rues anciennes, les vestiges des fortifications et les autres éléments du patrimoine local permettent de mieux comprendre l'évolution de Tarascon, depuis ses origines médiévales jusqu'à son développement actuel.

Ainsi, la tour du Castella est à la fois un monument historique, un belvédère et un symbole de Tarascon-sur-Ariège. Par sa situation et son histoire, elle constitue une étape incontournable pour découvrir le patrimoine et les paysages de l'Ariège.

Agenda



Évènements à venir :

- 10 septembre, Réunion d'information relative à la **Voirie** avec la FRTP, à 18h à Arvigna
- 15 septembre 2026, **Universités des Maires 2026**, de 13h30 à 17h à la salle Max Linder à Saint-Girons (programme : Aspects institutionnels et financiers de l'intercommunalité)
- 1er octobre, Réunion d'information relative à la **Voirie** avec la FRTP, à 18h à Montesquieu-Avantès
- 12 octobre, **Rencontre avec le Procureur**, à 18h au Palais de Justice de Foix
- 14 novembre 2026, matin, **Assemblée Générale et Congrès départemental**, au centre universitaire de l'Ariège à Foix
- 24 novembre au 27 novembre, déplacement au **Congrès des Maires** à Paris

Formations et réunions d'information des élus en 2026

- Formation AMF sur **"Les Fondamentaux de la Commande Publique"** : le jeudi 17 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions via se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les **"Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et gestion de crise"** : le mardi 22 septembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les **"Chemins ruraux"** : le jeudi 8 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur le **"Budget Communal"** : le mardi 13 octobre (journée) à Gabre (inscriptions à venir)
- Formation AMF sur la **"Législation funéraire, gestion des cimetières"** : le jeudi 15 octobre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur les **"Biens sans Maîtres et immeubles en état d'abandon"** : le jeudi 5 novembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)) ;
- Formation AMF sur **"La prise de parole en public"** : le jeudi 3 décembre 2026 (journée) - Centre Universitaire Robert Naudi (les inscriptions se font [ICI](#)).

Points juridiques



LA LOI MONTAGNE : NOUVELLES RÈGLES

La loi n° 2026-797 du 18 août 2026 pour une montagne vivante et souveraine, issue notamment des travaux menés avec l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), s'inscrit dans la continuité des lois Montagne de 1985 et de 2016. Elle vise à mieux adapter les règles applicables aux spécificités des territoires de montagne, notamment en matière de services essentiels, d'urbanisme, d'agriculture et de gestion de l'eau.

Lire
(article accessible après connexion au site)



LE PARRAINAGE DES MAIRES

À l'approche de l'élection présidentielle, les maires seront sollicités par les candidats et leurs représentants pour obtenir leur « parrainage ». Cette démarche appelée une présentation dans les textes, est strictement encadrée par la loi.

Lire
(article accessible après connexion au site)



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

De la tranquillité publique à la sécurité des habitants, le maire dispose de pouvoirs de police étendus pour prévenir les troubles à l'ordre public. Encore faut-il identifier le bon fondement juridique et l'autorité compétente avant d'intervenir.

Lire
(article accessible après connexion au site)

⚠ Mise en garde – démarche commerciale frauduleuse présumée

Plusieurs communes ont reçu un courriel relatif à un prétendu dispositif EDF intitulé « **Prime Rafraîchissement – été 2026** », proposé par une société se présentant sous le nom **HDF BAT**.

Nous appelons les élus à la plus grande vigilance :

- ne répondez pas à ce message et ne retournez pas la fiche de renseignements demandée ;
- ne transmettez aucune information concernant vos établissements, vos équipements ou votre commune ;
- ne signez aucun bon de commande et ne vous engagez dans aucune démarche sur la base de cette proposition ;
- vérifiez systématiquement les dispositifs présentés comme étant financés ou portés par EDF, en contactant directement l'organisme par ses canaux officiels ;

- en cas de doute, transmettez le courriel au référent informatique de votre collectivité et signalez-le comme indésirable.

L'utilisation du nom d'EDF dans ce message ne signifie pas que l'offre émane réellement de cette entreprise. **Aucune information ni aucun engagement ne doivent être communiqués sans vérification préalable auprès de sources officielles.**

Besoin de soutien ?



Que faire en cas d'agression d' élu dans le cadre de son mandat? ●

- Si vous êtes victimes de violences (physiques ou verbales) : appelez immédiatement les services d'urgence (17 / 112).
- Conservez toutes les preuves (messages, photos, témoins, factures, certificats médicaux...).
- Déposez plainte auprès des services de police/gendarmerie.
- Informez l'AMA **dès que possible** (05.34.09.32.41 – asso@maires09.fr) pour bénéficier d'un accompagnement et pour que l'association puisse, si vous le souhaitez, se constituer partie civile au soutien de l'action publique. ☎✉

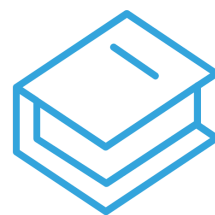
Retrouvez tous nos Services sur notre Site Web



Formations



Commissions



Conseil Juridique

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE

10 rue Germain Authié, 09000, Foix

<https://www.maires09.asso.fr/>

Ce mail à été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous vous êtes inscrit à notre Newsletter.

[Se désabonner](#)